

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code Civil, et notamment ses articles 2044 et suivants,  
**Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L. 711-1,  
**Vu** le décret n° 2000-764 du 1<sup>er</sup> août 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent transiger et recourir à l'arbitrage,  
**Vu** la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique NOR ECEM0917498C,

### DÉCIDE :

**OBJET : Transaction entre l'Université d'Aix-Marseille et M. Fabrice GIRAUD  
- Atelier Monte Cristo, titulaire du marché n°2007T9072PA296**

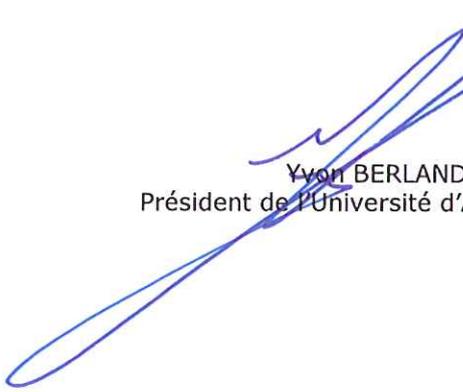
Le conseil d'administration approuve la transaction entre l'Université d'Aix-Marseille et M. Fabrice GIRAUD - Atelier Monte Cristo.

Cette transaction a pour objet de régler à M. GIRAUD la somme de 9 020, 40 € HT, correspondant à des prestations effectuées par le maître d'œuvre.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

